



ATELIER 71 – Société d'Architecture

S.A.S d'Architecture au capital de 25 000 €

Inscription à l'Ordre des Architectes sous le n°4501794

Siège social : 39, chemin des jardins – 71 480 DOMMARTIN-LES-CUISEAUX

Téléphone : 03 85 76 62 63 – Télécopie : 03 85 76 61 71 – Mail : atelier71.brise@wanadoo.fr

REGLEMENT DE CONSULTATION

Affaire : Rénovation de l'immeuble CHEVAUCHET

Maitre d'ouvrage :

Commune de ROMENAY

Rue de l'hôtel de Ville

71 470 ROMENAY

Tél : 03 85 40 30 90

Mail : mairieromenay@wanadoo.fr

Article n°1 – Mode de passation des marchés :

Le mode de passation des marchés : **PROCEDURE ADAPTEE** ;

Passé en application suivant Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (NOR : EINM1600207D) et suivant l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Article n°2 – Objet de la consultation :

La présente consultation concerne la rénovation de l'immeuble CHEVAUCHET

Article n°3 – Nombre et consistance des lots :

Les travaux à réaliser seront répartis en 7 lots, désignés ci-après dans le tableau :

LOT	DESIGNATION
01	DEMOLITION MACONNERIE
02	RAVALEMENT DE FACADES
03	MENUISERIES INTERIEURES BOIS
04	PLATRERIE –FINITIONS - FAUX PLAFONDS
05	SOLS SOUPLES
06	ELECTRICITE
07	PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE GAZ VENTILATION

Article n°4 – Date limite et réception des offres :

Les offres devront être parvenues à la Mairie de ROMENAY au plus tard **Lundi 7 Mai 2018 à 16h30** .

Adresse	Lundi	Mercredi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Mairie de ROMENAY 2 , rue de l'hôtel de Ville 71470 ROMENAY	10H00–12h00 14H00 – 16h30		10H00– 12h00 14H00– 19h00	10h00 à 12h00	9h00 à 12h00 14h00 à 16h30	9h00 - 12h00

Ou par voie électronique sur la plateforme : <http://www.marches-info.fr>

Article n°5 – Délai de validité des offres :

Les candidats restent engagés par leur offre pendant un délai de 120 jours, à compter de la limite fixée pour la réception des offres de l'article n°4.

Article n°6 – Justificatifs à produire :

Lors de la remise des offres le présent entrepreneur devra fournir les éléments suivants :

- Références similaires à l'objet du marché ;
- Attestation d'assurance de responsabilité civile 2018 ;
- Attestation d'assurance de responsabilité décennale 2018 ;
- Pièces énoncées dans les articles 45 et 46 du CMP (DC1, DC2, NOTI 2) ;
- Un mémoire technique permettant de juger de la valeur technique de l'offre ;

Le mémoire technique :

Les dispositions qui figurent dans la trame du mémoire technique correspondent aux éléments sur lesquels le pouvoir adjudicateur pourra s'appuyer pour sélectionner les opérateurs économiques dans le cadre du critère de la valeur technique.

Les opérateurs économiques répondent donc sur la base d'une trame identique, ainsi la comparaison des offres est simplifiée et suit une logique déterminée pour toutes les offres.

Cadre du mémoire dans l'ordre sera le suivant :

- **Les moyens humains affectés à la prestation ou aux travaux :**
 - Organigramme de l'équipe ;
 - Nombre de personnes affectés au chantier ;
- **Les moyens matériels affectés à la prestation ou aux travaux :**
 - Moyens pour le chantier, suivant prestations ;
 - Eventuellement les moyens affectés par les sous-traitants
- **Les dispositions prises par l'entreprise pour respecter les exigences du DCE :**
 - Méthodologie et disposition de mise en œuvre ;
 - Eventuelles contraintes ;
 - Note de calculs ... ;

- **Organisation de la sécurité et de l'hygiène :**
 - Protection individuelle et collective ;
 - Gestion des déchets ;

- **Planning prévisionnel :**
 - Planning, temps d'estimation ;

- **Fiches techniques :**
 - Fiches matériaux ou avis techniques ;

Dans un souci de confidentialité, le mémoire technique de l'entreprise est couvert par le secret des affaires (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978), il ne fera dans ce cas pas partie des documents communicables.

Article n°7 – Conditions d'envoi ou de remise des offres :

La remise des offres par papier ou par voie électronique, adresse renseignée dans l'article n°4.

Pour une offre transmise par papier, celle-ci devra se faire sous enveloppe avec pli cacheté, elle devra faire apparaître les mentions suivantes :

- La mention : Rénovation de l'immeuble CHEVAUCHET

- Le numéro et l'intitulé du lot ;

- Le nom et adresse de l'entreprise ;

- La mention : Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis ;

L'offre devra contenir :

- Les justificatifs demandés à l'article n° 6 ;

- L'acte d'engagement dûment rempli et signé ;

- Le cahier des charges administratives et particulières daté et signé ;

- L'offre de prix signée et tamponnée ;

- Le mémoire technique suivant le cadre du mémoire ;
- Les plis contenant les offres papier pourront soit être remis **à la Mairie de ROMENAY avant la date et l'heure limites fixées à l'article n°4 du présent règlement**, soit être renvoyées par

la poste, en recommandé avec A.R et parvenir à la **Mairie de ROMENAY** avant les mêmes **date et heure limites**.

Les dossiers qui seraient remis ou arriveraient après la date et l'heure limite fixées, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus, ils seront renvoyés à leur expéditeurs.

Article n°8 – Délai d'exécution envisagé :

Les délais d'exécution des travaux s'élève à **3 mois à compter de l'ordre de service** de démarrage des travaux.

Article n°9 – Jugement des offres :

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du nouveau Code des Marchés Publics.

D'après les critères de l'article 53 du Nouveau Code des Marchés Publics, les retenus dans le jugement des offres sont :

70 % - Pour le prix de la prestation ;

30 % - Valeur technique (l'ensemble des points énoncés dans le cadre du mémoire article n°6) et Références

Il est précisé que conformément au Décret du 19 Décembre 2008 qui modifie l'article 28 du CMP, le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre et notamment sur le prix.

Article n°10 – Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront faire une demande écrite par mail ou papier adressée à :

ATELIER 71

39, Chemin des jardins

71 480 – DOMMARTIN-LES-CUISEUX

Tél : 03 85 76 62 63 – Fax : 03 85 76 61 71

atelier71.brise@wanadoo.fr

Une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant retiré un dossier.

Article n°11 – Système monétaire

Les prix seront rédigés sur le devis et l'acte d'engagement en EUROS (€).